

Modernisation de l'atelier d'imprimerie - Achat d'un photocopieur - Lancement d'un appel d'offres - Adoption du cahier des charges

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'imprimerie municipale est dotée actuellement d'un gros photocopieur 1090 RANK XEROX, qui a été acquis en 1987 ; cet appareil sur lequel sont tirés quasiment 90 % des documents reproduits par cet atelier, est aujourd'hui hors d'usage (interventions après-vente de plus en plus fréquentes et rapprochées, indisponibilité du matériel...).

Dans le cadre de la modernisation de l'atelier d'imprimerie, il apparaît nécessaire de faire évoluer le matériel d'impression et de reproduction ; dans l'immédiat, cela va se traduire par la diminution progressive d'activité d'une des petites OFFSET, particulièrement vétuste, au profit d'un photocopieur plus performant que le copieur 1090 RANK XEROX, sachant que l'atelier tire sur cet appareil actuellement 220 000 copies/mois.

Le montant de cet investissement à mettre en place en début d'année prochaine, est estimé à environ un million de francs.

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à autoriser M. le Député-Maire à lancer l'appel d'offres pour l'acquisition de ce type de matériel sur la base d'un cahier des charges élaboré à cet effet,

- à signer, le moment venu, le marché à intervenir, sachant que cet investissement sera financé sur les crédits du budget 1992,

- à signer le contrat d'entretien par le fournisseur du matériel.

M. PIERLOT : Il est parfois des associations d'idées qui peuvent surprendre. En effet, quels peuvent être les points communs entre l'achat d'un photocopieur et une note de réflexion sur la restructuration du secteur des déchets de l'agglomération bisontine ? Simplement le fait que de nouvelles contraintes pour le traitement des déchets vont devenir obligatoires. Plusieurs textes vont dans ce sens, directive européenne du 18 mars 1991, la circulaire du Ministre de l'Environnement du 8 janvier 1991 qui indique que la mise en décharge sans traitement préalable doit à terme disparaître.

Ceci m'amène à la réflexion suivante : il faudra bien un jour utiliser ces matières recyclées et c'est pourquoi je souhaite que le photocopieur soit compatible avec l'utilisation du papier recyclé et que figure au cahier des charges élaboré à cet effet cette condition. De manière générale, je propose que l'utilisation du papier recyclé soit réétudiée avec les services et ainsi élaborer une politique volontariste de l'utilisation du papier recyclé qui ne pourra que bénéficier à Besançon, première ville verte de France.

M. NACHIN : J'avais prévu tout à l'heure d'intervenir à propos des fournitures de bureau comme je le fais d'habitude pour réclamer qu'on utilise du papier recyclé. Je souhaiterais que dans le cahier des charges figure la précision suivante : «le photocopieur qui sera acheté sera capable d'utiliser du papier recyclé sans dommage pour la machine et sans surcoût». Moi j'en suis tout à fait convaincu, mais lorsqu'on demande qu'on utilise du papier recyclé à la Mairie, on nous répond très souvent que cela encrasse les machines, etc. alors qu'il y a plein d'imprimeurs qui utilisent des photocopieuses avec du papier recyclé et qui s'en trouvent très bien.

Mme BULTOT : Je voudrais compléter votre information et répondre ainsi indirectement à MM. PIERLOT et NACHIN sur cette question du papier recyclé qu'il est souhaitable de ne pas éluder. L'achat d'un nouveau copieur rendra dans le cadre d'un projet plus vaste de modernisation de l'atelier d'imprimerie. Cet atelier va être doté de matériel d'impression et de reproduction moderne. Je souhaite donc que cette opportunité nous permette l'utilisation chaque fois que possible du papier et carton recyclés.

J'attire l'attention sur les problèmes rencontrés actuellement aussi bien par les associations, comme par exemple l'Association Saint-Martin des Chaprais ou Emmaüs, que par le service des déchets urbains pour la revente des vieux papiers et cartons. Ce problème est hélas général ; les cours de reprise de matériaux par les récupérateurs classiques sont au plus bas, voire même négatifs dans certains cas, ce qui veut dire qu'actuellement le récupérateur peut demander à être rémunéré pour reprendre certains produits. Les motivations des associations organisant ce type de collecte sont la lutte contre le gaspillage et la défense de l'environnement. Nous ne devons donc pas décourager ces énergies par faute de débouchés. C'est pourquoi, comme écologiste déléguée à l'environnement, j'insiste très fortement pour que chaque institution, chaque administration utilise le papier ou le carton recyclé à une grande échelle et que ce soit une priorité. Si nous voulons des débouchés pour ces matériaux, il faut créer la demande en changeant notre manière de consommer. J'ai suggéré que la modernisation de l'atelier d'imprimerie soit pour nous l'occasion de mettre en rapport nos convictions avec nos actes et que le papier recyclé soit réintroduit de manière importante dans notre Mairie en choisissant les technologies qui le permettent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les «écologes» se sont-ils tous exprimés ? On est tous d'accord avec eux, il y en a même qui ne se sont pas exprimés, ce sont les plus nombreux d'ailleurs ! On est d'accord déjà depuis longtemps. On fera un effort supplémentaire, on mettra dans le cahier des charges ce qui a été souhaité ici, on utilisera du papier recyclé, l'atelier d'imprimerie sera conçu avec tout cela, bien entendu dans une enveloppe financière de même niveau que celle initialement prévue.

La discussion est close.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les propositions du Rapporteur, étant précisé qu'à la demande de M. PIERLOT du groupe «Alternative Rouge et Verte» et de M. NACHIN du groupe «Les Verts Besançon Écologie», il sera précisé dans le cahier des charges que le matériel pourra être compatible sans surcoût pour la Ville, avec l'utilisation de papier recyclé.